# L'Actualité économique

# L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

REVUE D'ANALYSE ÉCONOMIQUE

# Les marchés internationaux du blé

## Jacques Parizeau

Volume 31, Number 3, October-December 1955

URI: https://id.erudit.org/iderudit/1002695ar DOI: https://doi.org/10.7202/1002695ar

See table of contents

Publisher(s)

HEC Montréal

**ISSN** 

0001-771X (print) 1710-3991 (digital)

Explore this journal

#### Cite this article

Parizeau, J. (1955). Les marchés internationaux du blé. L'Actualité économique, 31(3), 462-471. https://doi.org/10.7202/1002695ar

Tous droits réservés © HEC Montréal, 1955

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/



## This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

il n'y aurait donc pas de déficit. Les dernières nouvelles indiquent que cet optimisme se trouvera justifié.

#### Roland PARENTEAU

Les marchés du blé

La conférence de Genève qui s'est réunie internationaux récemment pour tenter de renouveler l'Accord international du Blé a échoué. Les négociations se poursuivent et on espère obtenir des

résultats tôt ou tard. Les difficultés rencontrées reflètent cependant les premiers symptômes d'une dislocation du marché du blé menacé une fois de plus par la surproduction. De nombreux articles ont déjà été écrits à ce sujet. Le texte qui suit est une tentative de regrouper les élements de la question et d'apprécier la situation du Canada, de décrire, en d'autres termes, les cartes dont il dispose dans le jeu très complexe où les exportateurs de blé sont engagés.

Le marché international du blé a été soumis depuis la fin de la guerre à plusieurs influences de caractère temporaire qui, en se succédant, ont longtemps masqué une tendance à la surproduction. La guerre avait provoqué chez quelques pays exportateurs, surtout en Amérique du Nord, une accumulation des stocks due à la perte de marchés sans doute, mais aussi à une nette amélioration des rendements. La pénurie de denrées alimentaires en Europe et en Asie, qui suit le conflit, est suffisamment accusée non seulement pour permettre la liquidation des stocks, mais même pour encourager une expansion des emblavures, aux États-Unis en particulier. Ce pays, exportant peu avant la guerre, devient soudainement le principal exportateur. L'accroissement des rendements constaté pendant la guerre se poursuit.

Les pays dont la production avait été gênée par les hostilités reviennent cependant assez rapidement à leur situation d'avantguerre. L'aide aux agriculteurs, sous forme de prix garantis et de subventions, était telle que, dans bon nombre de cas, la production des années récentes est devenue largement supérieure à ce qu'elle était avant 1939. La diminution de la demande européenne d'importations aurait donc, normalement, limité, dès 1949 ou 1950, les marchés des pays exportateurs et aurait dû les forcer à des réductions sensibles de leurs emblavures. Mais dans l'intervalle, de nouveaux marchés étaient apparus. En Asie, en particulier,

l'accroissement de la production de riz n'était pas suffisante pour faire face à l'accélération du rythme d'accroissement de la population. La pénurie de riz eut pour effet de maintenir à un haut niveau la demande de blé. La guerre de Corée et un affaissement de la production en Argentine contribuèrent encore à maintenir les cours du blé.

En somme, jusqu'à très récemment, les exportateurs traditionnels ont pu maintenir et même accroître leur capacité de production sans que la baisse de la demande d'importation en Europe ne vienne les forcer à réorganiser leur politique agricole. La situation s'est, récemment, tout à fait modifiée.

La production mondiale au cours des années 1952-53 et 1953-54 a fait un bond important. L'accroissement est dû à d'excellentes récoltes aux États-Unis et au Canada, à un changement radical de la politique du blé en Argentine et à des accroissements importants de la production dans divers pays d'Europe et en Turquie. Au cours des mêmes années, d'excellentes moissons dans le sud-est asiatique et, dans une moindre mesure, la mise en route des plans de développement agricole, réduisaient sensiblement la demande d'importations dans cette région du monde.

Dans ces conditions, on assiste depuis trois ans à une accumulation de stocks de blé invendu, surtout au Canada et aux États-Unis. De mauvaises récoltes épisodiques comme celle qui a frappé les cultures canadiennes en 1954 peuvent sans doute réduire les stocks de l'un ou l'autre fournisseurs, mais il reste que, dans son ensemble, la situation actuelle est marquée par une surproduction de blé qui présente des risques graves à très courte échéance.

Si le marché international du blé était à peu près homogène, on constaterait vraisemblablement que le prix du blé après s'être stabilisé ou avoir même baissé avant la guerre de Corée, se serait relevé par la suite pour décroître s'ensiblement à partir de 1952. Mais, de nos jours, le marché du blé est fractionné et il n'est pas toujours facile de se rendre compte des forces en présence. Il faut de toutes façons distinguer essentiellement trois marchés: le marché de l'Accord international du Blé, le marché libre (en dehors de l'Accord), et le marché national.

Chacun de ces marchés doit être analysé, car les facteurs qui les affectent ne sont pas les mêmes.

Le marché national est très souvent protégé en ce sens que les gouvernements garantissent à leurs agriculteurs des prix de soutien. Les importations nécessaires sont frappées de droits de douanes ou contingentées de telle façon que les agriculteurs nationaux ne se trouvent pas placés dans une situation défavorable. Dans le cas inverse, les exportations sont subventionnées pour en ramener le prix au niveau des cours mondiaux. C'est ainsi, par exemple, que le producteur américain reçoit 2.06 dollars le boisseau pour son blé, le producteur français 2.60, le producteur italien 2.87, alors que le prix de la meilleure qualité de blé canadien est voisin de 1.70 sur le marché mondial1.

Le marché de l'Accord international du Blé a été organisé pour garantir des débouchés aux pays exportateurs et limiter les fluctuations des prix du blé. Plus de la moitié du commerce international du blé fut, à un moment donné, soumis aux termes de cet accord2. Les prix obtenus par les exportateurs étaient en général au-dessous des prix du marché libre.

Le marché libre, c'est-à-dire le marché extérieur à l'Accord international peut être à la rigueur divisé en deux sous-marchés. Dans le premier les transactions se font en dollars, alors que dans le second les ventes sont payées en d'autres monnaies. On a souvent constaté par le passé que les prix en dollars sur le marché libre étaient inférieurs aux prix établis en d'autres monnaies. Cette situation était évidemment due au fait que les pays qui n'ont pas de réserves de dollars très abondantes sont disposés à payer plus cher le blé qu'ils peuvent obtenir en échange d'autres devises.

Jusqu'en 1953, les cours des divers marchés étaient donc loin d'être les mêmes et leurs évolutions respectives n'étaient pas parallèles. La guerre de Corée provoque une hausse relativement limitée de la plupart des cotes. Le mouvement n'a pas d'ampleur parce que les stocks, aux États-Unis en particulier, sont suffisants pour faire face à l'accroissement de la demande. Après la campagne de 1951-52, les cotes du marché libre fléchissent alors que celle du marché de l'Accord sont fermes, et même s'accroissent légèrement. Un tassement des prix se produit donc qui ramène petit à petit

<sup>1.</sup> J.-W. Evans et S. D'Amico, «Les effets internationaux des politiques céréalières nationales» publié dans Économie et Statistiques Agricoles, bulletin mensuel de la FAO, juillet 1955, p. 4. Les chiffres cités sont tirés du Financial Post du 12 novembre 1955, p. 58.

2. «The State of Food and Agriculture», Review and Outlook, 1952, FAO, p. 83.

toutes les cotes à un niveau analogue. En Australie et au Canada, les prix du marché libre et du marché de l'Accord international du Blé sont au même niveau à partir de 1953-54. Dès lors, la baisse des prix sur le marché libre s'accompagne d'une baisse analogue des prix sur le marché de l'Accord. La chute conjointe des prix sur tous les marchés internationaux depuis un an a été évidemment provoquée par la surproduction notée plus haut et a attiré soudainement l'attention, bien que, ainsi que nous l'avons signalé plus haut, les germes de cette situation fussent apparus depuis longtemps. L'ampleur de la chute des prix depuis 1951-52 est difficile à apprécier étant donné la multiplicité des cours. À titre d'indication on peut signaler, par exemple, que le prix du blé canadien Northern no 1 à Fort Williams-Port Arthur vendu sur le marché libre, est tombé de plus de 25 p.c. depuis quatre ans, alors que la même qualité de blé vendu en vertu de l'Accord international n'a baissé que de moins de 10 p.c.1

Somme toute, il semble que la situation présente soit relativement analogue à celle qui a prévalu sur le marché du blé de 1926 à 1929, avant que la crise mondiale ne vienne précipiter la chute des cours². Mais depuis la fin de la guerre, comme nous l'avons vu, la fragmentation du marché du blé a été poussée très loin et les analyses valables antérieurement ne le sont plus maintenant.

Il reste, pour terminer ce bref aperçu de la situation mondiale, à faire remarquer deux phénomènes très importants. En premier lieu, la chute des cours a sans doute contribué à diminuer l'écart des divers prix cotés sur le marché pour des blés de qualité analogue, mais l'unité de prix est loin d'être réalisé. Le marché des changes est suffisamment fractionné pour que des différences dans les prix de vente puissent se maintenir. Rien n'empêche les gouvernements de chercher à accroître les écarts existant pour augmenter les ventes aux dépens des concurrents. En second lieu, les prix payés à la production, dans les pays exportateurs comme dans les pays importateurs, n'ont pas toujours été affectés par la chute des prix mondiaux. Dans certains pays, les prix à la production sont plus élevés en 1955 qu'ils ne l'étaient en 1954. Tel est le cas, par exemple, de la Turquie, de l'Allemagne de l'Ouest. Dans d'autres

Calculé à partir des cours publiés dans le Wheat Review de l'Office Fédéral de la Statistique.
 La surproduction du blé s'était manifestée une fois de plus à partir de 1925 et les prix étaient tombés, dans les années qui suivirent, de 20 à 30 p.c.

cas encore le prix est stabilisé. Enfin, il semble que dans un troisième groupe de pays, les gouvernements aient commencé, mais seulement au milieu de 1955, à diminuer leurs versements aux producteurs. Il est trop tôt encore pour savoir si ce revirement sera durable<sup>1</sup>. Quoi qu'il en soit, il semble bien que bon nombre de gouvernements éprouvent certaines réticences à diminuer les revenus de leurs agriculteurs au fur et à mesure que les prix du blé baissent à l'exportation.

Le marché du blé est donc resté extrêmement fractionné, malgré l'alignement progressif des prix à l'exportation. veut dire qu'il n'est pas facile pour les pays exportateurs d'envahir des marché approvisionnés actuellement par les nationaux de ces marchés. La concurrence peut s'exercer entre les exportateurs pour les débouchés que les pays importateurs leur réservent mais peut difficilement être poussée plus loin. Les importateurs ne semblent nullement prêts à décourager la production de blé chez eux. Dans ce contexte, on peut donc distinguer deux groupes d'intérêt parfaitement divergent. Les importateurs, d'une part, qui, souvent forcés de subventionner la production de leurs nationaux, souhaiteraient acheter à l'étranger les quantités nécessaires à un prix aussi bas que possible, ou se le faire donner si cela se présente, et donc compenser une partie des subventions qu'ils doivent défrayer. On comprend donc qu'à la conférence de Genève du mois de novembre, les consommateurs n'aient pas été prêts à garantir aux vendeurs des prix minima, alors que tous les cours mondiaux tombaient depuis déjà quelque temps.

Les exportateurs se partagent en deux groupes. Dans le premier figurent les exportateurs traditionnels et permanents, essentiellement: les États-Unis, le Canada, l'Argentine et l'Australie. Le second groupe est composé d'exportateurs épisodiques dont deux sont depuis deux ou trois ans devenus relativement importants: la France et la Turquie.

Les six pays ne sont pas également affectés par le marasme actuel. L'état des stocks, en particulier, est très différent d'un pays à un autre. On peut s'en rendre compte au moyen du simple calcul suivant. Si les États-Unis exportent cette année autant que l'année

<sup>1.</sup> Les derniers chisfres disponibles, au moment où ce texte est écrit, sont ceux de 1955. Voir Économie et Statistique agricole, op. cit., juillet 1955, pp. 40-41.

dernière et consomment les mêmes quantités, les stocks représenteront, avant l'arrivée de la prochaine récolte, une quantité égale à cinq fois les exportations de l'année courante. En faisant le même calcul pour le Canada, le surplus non exporté ne représenterait que deux années d'exportation; dans le cas de l'Australie, les stocks ne seraient que d'une année d'exportation, et d'une demie année seulement pour ce qui est de l'Argentine<sup>1</sup>.

En fait, les stocks aux États-Unis au 1<sup>er</sup> juillet 1955 étaient deux fois plus élevés que les stocks déjà considérables des années de guerre. Au Canada, les stocks ne dépassaient le niveau des années de guerre que légèrement. En Australie et en Argentine, le 1<sup>er</sup> décembre 1954, les stocks représentaient respectivement 100 p.c. et 40 p.c. des stocks de guerre<sup>2</sup>.

De quelques façons qu'on l'envisage, l'écoulement des stocks ne se pose pas avec le même degré d'urgence dans les quatre pays, mais tous sont susceptibles d'être affectés par la politique de liquidation de l'un d'entre eux. Les politiques éventuelles de liquidation sont largement déterminées par les possibilités de financement des exportations et il nous faut les examiner rapidement. Deux distinctions s'imposent.

En premier lieu quatre des exportateurs principaux subventionnent abondamment la vente du blé: les États-Unis, l'Argentine, la France et la Turquie. Ces subventions sont variables mais en moyenne importantes. Au contraire l'Australie et le Canada ne subventionnent pas directement le prix d'exportation de leur blé. Dans les deux cas, le prix initial payé au producteur est inférieur au prix du marché international et les paiements subséquents ne représentent qu'une distribution des profits des offices de vente. Dans les deux cas aussi, le prix du blé consommé sur le marché domestique est le même que le prix du blé vendu à l'exportation.

En second lieu, la vente des blés n'est pas financée de façon analogue par tous les exportateurs. Quatre pays (l'Argentine,

2. Les stocks au début de l'année-récolte dans les quatre pays ont été comparés à la moyenne des stocks de 1940 à 1944, tel que publié dans le Commodity Year Book 1954 du Commodity Research Bureau de New-York, pp. 360 et 365. Dans tous les cas, les stocks représentent le total des stocks en

entrepôt et sur les fermes.

<sup>1.</sup> Les chiffres utilisés pour ces estimés sont tirés du Wheat Review d'août 1955, pp. 26, 32, 34, et de septembre 1955, p. 4. Les évaluations sont valables pour les années-récoltes respectives des quatre exportateurs. L'année-récolte commence le 1<sup>er</sup> juillet aux États-Unis, le 1<sup>er</sup> août pour le Canada, le 1<sup>er</sup> décembre pour l'Argentine et l'Australie. «L'année courante» mentionnée dans le texte désigne donc l'année-récolte en vigueur dans chaque pays et non pas la même période de douze mois valable pour tous.

l'Australie, la Turquie et la France) n'exigent pas d'être payés en dollars. En principe, le Canada et les États-Unis n'acceptent que des paiements en dollars, ce qui n'est pas aussi rébarbatif pour les acheteurs que cela pouvait l'être dans l'immédiat après-guerre, mais reste important. Encore faut-il ajouter que les États-Unis admettent le principe des prêts pour le financement des ventes alors que le Canada semble plus récalcitrant.

Dans la partie serrée qui s'engage, le Canada est donc particulièrement mal placé. De tous les pays mis en cause, c'est encore le nôtre qui a dans son jeu les plus mauvaises cartes. La récolte de 1954 avait sans doute été mauvaise, mais les stocks au 1<sup>er</sup> juillet 1955 n'avaient décru que de 100 millions de boisseaux. Une excellente récolte en 1955 ramène les stocks à un niveau aussi élevé qu'au 1<sup>er</sup> juillet 1954. Pour parer à l'engorgement des entrepôts, l'Office canadien du blé a dû limiter sévèrement les livraisons des fermiers et les forcer à garder des quantités considérables de blé sur les fermes. Les fermiers n'étant payé que sur livraison, ils ne peuvent, pour maintenir leur revenu qu'emprunter en banque dans la mesure où ils le peuvent¹.

D'autre part, la chute des prix du blé a réduit la ristourne versée aux fermiers, et donc la somme totale qu'ils reçoivent de la vente du blé. Cette diminution du prix de vente en s'accentuant risque fort d'égaliser le prix à l'exportation et le paiement initial aux producteurs (y compris les frais d'opération). Dans ces conditions le gouvernement canadien devra, ou bien maintenir le paiement initial, actuellement de 1.40 dollar pour le Northern no 1, et alors la vente du blé canadien sera subventionnée si le prix continue de baisser, ou bien encore réduire le montant du paiement initial et alors le mécontentement sera très vif dans l'Ouest.

Même si d'ailleurs le gouvernement attendait cette échéance avant de modifier sa politique, il devra faire face à des critiques acerbes. Le fermier canadien compare nécessairement son sort à celui du fermier américain qui est protégé par un prix minimum supérieur au prix canadien.

On comprend donc que, étant donné l'organisation présente de son service des ventes, le gouvernement canadien ne veuille

<sup>1.</sup> Des précisions au sujet des quotas de livraison sont données dans l'article de B. Brouillette, «Le transport du blé canadien vers les marchés extérieurs», L'Actualité Économique, avril-juin 1955, p. 9.

pas ouvrir une guerre de prix que les Américains gagneraient à coup sûr, puisqu'il suffit d'une décision du Trésor américain pour abaisser le niveau des prix, sans pour cela avoir à s'en référer à l'opinion des fermiers, alors qu'au Canada, toute baisse de prix se répercute, pour le moment tout au moins, directement sur le producteur.

Le Canada ne veut pas non plus commencer à donner son blé ou le vendre dans des conditions de paiements échelonnés, pour éviter de désorganiser le marché. Il est bien évident que si l'on commence à donner le blé ou à le vendre dans des conditions très avantageuses à certains pays, les autres consommateurs vont suspendre leurs achats réguliers et essayer eux aussi de ramasser la manne. Il est possible que les conditions offertes par le Canada aux pays soviétiques soient tout à fait exceptionnelles, mais elles ne risquent pas de désorganiser le commerce dans les autres pays. Une telle désorganisation, si elle se produisait, forcerait le gouvernement canadien à encourir des charges importantes. On comprend donc les raisons qui l'amènent à être prudent.

Le gouvernement américain n'est pas animé des mêmes scrupules. L'engorgement des entrepôts est considérable et les surplus agricoles sont depuis longtemps déjà la bête noire de l'administration publique. Une subvention à l'exportation étant déjà établie, il suffit pour engager une guerre de prix avec les concurrents de décider le gouvernement à accroître la subvention. On a pu dire avec raison que le fermier canadien n'est pas en concurrence avec le fermier mais avec le Trésor américain. Les autorités semblent avoir d'ailleurs très bien compris, aux États-Unis, que des conditions de vente particulièrement avantageuses n'accroîtront pas beaucoup la demande totale de blé, mais permettront sûrement de supplanter les autres exportateurs. Ce n'est donc pas seulement en direction des pays sous-développés que la politique de largesse est appliquée mais vis-à-vis des marchés traditionnels de l'Europe de l'Ouest, dont les achats de blé américain ont fait des bonds impressionnants depuis quelques mois.

Devant les velléités agressives qui se manifestaient outrefrontière, le gouvernement canadien a cherché à limiter les dégâts. Il n'a pas modifié, à peu d'exceptions près, sa politique de vente et n'a pas modifié non plus l'organisation de l'Office national du

Blé. Il s'est contenté pour le moment de demander la réunion d'assemblées périodiques entre les représentants des deux États pour essayer de réduire l'ampleur des desseins américains. Au cours d'une réunion récente, les Américains ont expliqué les termes de leur nouveau contrat de blé avec le Brésil et le Canada a donné des précisions sur son contrat avec la Pologne. Si des décisions ont été prises, elles ne semblent pas avoir été rendues publiques.

Pour le moment, tout au moins, les Américains n'ont pas encore provoqué le bouleversement attendu. Il n'en est pas moins vrai que la menace d'une inondation du marché mondial pèse lourdement sur le niveau des prix. Déjà, le fermier canadien a été forcé pour liquider le blé que l'Office canadien du Blé ne veut pas accepter, de le vendre sur un marché noir où les cours sont très inférieurs au niveau officiel. Des grains panifiables y sont vendus à bon compte pour engraisser le bétail, ce qui d'ailleurs menace de provoquer une baisse rapide du prix de la viande.

La situation est donc aussi claire qu'elle est dangereuse. Le Canada a joué longtemps et continue de jouer un jeu d'une moralité à toute épreuve. Il se refuse à une politique de dumping, que les autres pays pratiquent. Il supporte fortement un renouvellement de l'Accord international du Blé dont les consommateurs ne semblent pas vouloir. Il est forcé pour des raisons intérieures à limiter le plus possible la baisse des prix, alors que les prix dégringolent. En raison de toute l'orientation de sa politique commerciale, il offre des conditions conservatrices de vente et de financement qui sont marquées par le souci d'éviter les aventures, alors que les concurrents revisent leurs méthodes. Il faut espérer que les concurrents et les États-Unis en particulier, seront très raisonnables, ou bien que le Canada transformera sa politique de telle façon que l'initiative ne passe pas entièrement entre d'autres mains. Autrement le Canada risquerait de faire les frais de la liquidation de la crise.

Il est bien entendu cependant que la lutte des exportateurs ne réglera rien à longue échéance. Il faudrait pouvoir comprendre qu'étant données les forces autarciques qui ont marqué la politique agricole de plusieurs consommateurs et qui commence à donner des fruits, ni le Canada ni les États-Unis ne peuvent se permettre

de maintenir leur production au niveau actuel. Une action énergique s'impose pour réduire les emblavures. Des difficultés considérables vont être rencontrées pour en arriver à diversifier l'économie des Prairies. Les travaux entrepris sous l'égide du Prairie Farm Rehabilitation Act y ont déjà contribué. L'accroissement de la production minérale en Alberta a créé les conditions nécessaires à la transformation de la structure économique de cette province. Sans être aussi spectaculaire, l'évolution du Manitoba tend à rendre les cultures de céréales de moins en moins importantes. C'est surtout en Saskatchewan que le problème va être le plus difficile à résoudre.

Jacques PARIZEAU

